

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP. : — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n<sup>o</sup> 34 et Place de la Bourse, n<sup>o</sup> 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.  
RÉCLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
CAHORS. — Départ.	Omnibus	Poste	Omnibus	PARIS. — Départ.	Poste	Omnibus	Omnibus	CAHORS. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus	TOULOUSE. — Départ.	Omnibus	Omnibus	Omnibus
6 h 35	4 h 45	5 h 50	5 h 50	2 h 30	9 h 50	7 h 30		4 h 40	10 h 35	5 h 20		5 h 5	3 h 14		
Mercuès.....	6 49	4 19	6 6	Monsempron-Libos — Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts.....	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac.....	7 1	1 32	6 19	Fumel.....	8 48	3 45	9 3	Fonneuve.....	5 6	11 1	5 49	Albais.....	7 40	10 49	5 10
Luzech.....	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac.....	9 1	3 28	9 16	Albais.....	5 15	11 10	5 57	Réalville.....	7 51	10 58	5 23
Castelfranc.....	7 22	1 55	6 44	Duravel.....	9 10	3 38	9 26	Montpezat.....	5 28	11 23	6 10	Caussade.....	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Evêque.....	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Evêque.....	9 19	3 48	9 36	Borredon.....	5 58	11 55	6 42	Montpezat.....	8 17	11 19	5 56
Duravel.....	7 45	2 17	7 8	Castelfranc.....	9 34	4 5	9 52	Montpezat.....	6 9	12 8	6 56	Borredon.....	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac.....	7 55	2 27	7 18	Luzech.....	9 47	4 19	10 6	Albais.....	6 19	12 22	7 8	Montpezat.....	9 15	12 10	7 11
Fumel.....	8 6	2 39	7 32	Parnac.....	9 57	4 30	10 17	Albais.....	6 27	12 33	7 18	Albais.....	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Mercuès.....	10 9	4 43	10 29	Fonneuve.....	6 36	12 45	7 28	Cieureac.....	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée.....	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arrivée.....	10 25	3 1	10 47	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts.....	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	CAHORS — Arrivée.....	10 18	12 59	8 22

Cahors, le 6 Avril.

## NOUVELLES POLITIQUES

### A DECAZEVILLE

Voici comment le *Journal des Débats* raconte ce qui s'est passé à Firmy, lors de la cessation du travail. On verra, une fois de plus, quel est le rôle joué par le député Basly, Duc-Quercy et autres dans le bassin houiller de l'Aveyron.

Decazeville, le 29 mars.

Ce matin, M. Colrat, ingénieur de Firmy, convoquait les ouvriers pour les engager en même temps à reprendre leur travail. Les explications données avaient produit le meilleur effet, et des ouvriers parlaient de rentrer dans la mine, quand de vieux grévistes, prévoyant une défaillance de leurs camarades, coururent à Decazeville et ramènèrent MM. Basly et Duc-Quercy, qui allaient se mettre à table.

Malheureusement, M. Colrat obligé de descendre dans la mine, en est sorti trop tard pour soustraire ses hommes à l'action dissolvante de M. Basly et de ses compagnons. Quand il remonta, l'œuvre de ses derniers était déjà achevée.

Vers midi, il était arrivé des bandes nombreuses de grévistes chantant la *Marseillaise*, poussant des cris et agitant un foulard rouge disposé au bout d'une pique. Une réunion, qui ne finit qu'à trois heures, fut aussitôt organisée.

La découverte de Cerelles, qui avait travaillé jusqu'à ce moment, a été à son tour abandonnée, les mineurs ayant cédé aux exhortations des grévistes.

Les mesures de sûreté sont prises partout. Outre l'escadron de dragons qui se trouve déjà à Firmy, il y aura ce soir 50 soldats du 81<sup>e</sup> de ligne cantonnés à Aubin.

MM. Laur et Vital, ingénieurs du département, ont visité la mine de Firmy ce matin et l'ont trouvée en excellent état.

La grève de Firmy est le résultat des excitations continuelles auxquelles les ouvriers de cette localité sont en butte depuis un mois. La paye s'est effectuée dimanche sans bruit, ni réclamations.

Deux ouvriers avaient seuls demandé qu'on revint aux anciens tarifs en vigueur avant cette époque sans d'ailleurs insister. Mais le soir, de nombreux grévistes précéderent à Firmy l'arrivée de M. Basly et commencèrent un siège en règle de la place. Les ouvriers résistèrent, et, pour hâter la déroute des meneurs, une contre-manifestation était faite en faveur des ingénieurs. Le lendemain lundi, ils étaient tous rentrés dans la mine; cependant ils montraient un peu d'hésitation, résultat des exhortations de la veille. Elle fut exploitée par une dizaine d'ouvriers de Firmy, stylés par les meneurs de Decazeville. Ce sont eux qui produisirent les réclamations sur le seuil de la mine et qui ont empêché leurs camarades d'y entrer.

Le mouvement prend de plus en plus un caractère anarchiste. A Firmy et à Combes, des cris nombreux de : « Vive la guerre sociale ! » se sont fait entendre. Les grévistes sont tout à fait exaltés. En somme la situation est très grave.

Decazeville, 3 avril.

Les esprits sont de plus en plus échauffés. Le bruit court que la grève est déclarée à Cransac et au Guâ. On répète aussi, de tous côtés, que 200 ouvriers piémontais arrivent cette nuit, appelés par la compagnie pour assurer le service des barrages. Tout porte à croire que ces bruits sont très exagérés, sinon complètement faux.

L'inquiétude générale est si grande que les nouvelles les plus invraisemblables prennent corps et se propagent avec une rapidité extraordinaire.

**Arrestation de M. Duc-Quercy**  
Decazeville, 4 avril.

Ce matin, à sept heures, huit gendarmes, sous la conduite d'un brigadier et d'un maréchal des logis, se sont présentés chez M. Duc-Quercy, qui loge à l'hôtel Vignié.

Un d'eux a frappé à la porte de la chambre. M. Duc-Quercy s'est alors levé; il est venu ouvrir. Aussitôt les gendarmes ont pénétré dans la chambre. Le brigadier, apercevant un revolver chargé sur la commode, s'en est emparé.

Le maréchal des logis a informé M. Duc-Quercy qu'il venait l'arrêter. En même temps, il a exhibé un mandat d'arrêt dont il a donné lecture. Ce mandat porte que :

« M. Duc-Quercy est prévenu d'avoir, à Decazeville, depuis moins de trois mois, à l'aide de violences, de voies de fait, de menaces ou manœuvres frauduleuses, amené, ou maintenu, ou tenté d'amener une cessation concertée de travail, dans le but de forger à la hausse ou à la baisse des salaires, ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie du travail, « délit prévu par l'article 414 du code pénal. »

M. Duc-Quercy a déclaré, en réponse à cette communication, qu'il déférerait à l'ordre qui lui était transmis. Il s'est habillé.

M. Basly, qui occupe une chambre contiguë à celle de M. Duc-Quercy, était encore au lit. Prévenu de l'arrestation de son ami par une bonne de l'hôtel, il s'est aussitôt levé et a voulu pénétrer dans la chambre de M. Duc-Quercy; mais il en a été empêché. Il s'est alors placé sur le palier, attendant que son ami sortit. Il était très pâle et très ému.

M. Duc-Quercy a demandé une tasse de café qui lui a été refusée. Alors il a mis de l'ordre dans ses papiers; puis il est sorti de la chambre, à sept heures et demie, suivi des dix gendarmes. Arrivé sur le seuil de l'hôtel, il s'est dévoué devant quelques personnes qui se trouvaient rassemblées là, et a crié : « Vive la République sociale ! » Un seul cri a répondu au sien. M. Basly l'accompagnait.

### Arrestation de M. Roche

Pendant ce temps, huit autres gendarmes, commandés par un maréchal des logis, se présentaient au domicile de M. Roche, à l'hôtel Regourd. Le sous-officier lui donnait lecture d'un mandat d'arrêt analogue à celui concernant M. Duc-Quercy.

M. Roche n'a manifesté aucune surprise. Il a suivi les gendarmes sans protester.

### Départ des prisonniers

M. Duc-Quercy et lui ont été provisoirement déposés à la gendarmerie; mais à huit heures, ils ont été l'un et l'autre placés dans un omnibus où se sont installés avec eux six gendarmes, quatre dans l'intérieur du véhicule et deux sur le siège.

En montant en voiture, M. Roche, s'adressant à quelques curieux qui stationnaient près de la gendarmerie, s'est écrié : « Tenez bon, mes amis,

vive la grève ! » Deux personnes seulement lui ont répondu. M. Duc-Quercy s'est également écrié : « Vive la République sociale ! »

Les deux publicistes portaient les menottes aux mains. Ils étaient enchaînés l'un à l'autre. M. Duc-Quercy a protesté contre ce traitement.

Enfin, les chevaux ont pris le trot et se sont dirigés du côté de la station de Viviers, située à trois kilomètres de Decazeville.

Derrière la voiture se sont rangés aussitôt huit gendarmes à cheval et un peloton de vingt-cinq dragons. Cette escorte ne quittera point MM. Duc-Quercy et Roche jusqu'à Viviers, d'où ils vont être transférés à dix heures, par le chemin de fer, à Villefranche. C'est à la prison de cette ville qu'ils seront écroués, et c'est devant le tribunal correctionnel qu'ils passeront en jugement.

Le juge d'instruction est parti pour Villefranche, où il va procéder à l'interrogatoire des deux agitateurs; mais ces derniers ont déclaré qu'ils ne répondraient à aucune des questions qui leur seraient posées.

### Attitude de la foule

La nouvelle de ces arrestations s'est vite répandue en ville. Les habitants se sont formés rapidement en groupes, et la rue qui conduit au domicile de MM. Roche et Duc-Quercy, ainsi que les abords de la gendarmerie, se sont remplis de curieux.

Aucune manifestation ne s'est produite, pourtant, et la foule, qui s'est dispersée après le départ de la voiture, a gardé une attitude pleine de réserve. Deux ou trois cris ont été proférés, mais sans écho.

### Dispositions militaires

A l'occasion de cette arrestation, toutes les troupes étaient consignées et prêtes à marcher.

En outre, le général Borsion avait pris les dispositions militaires suivantes : une compagnie du 142<sup>e</sup> d'infanterie et un peloton du 17<sup>e</sup> dragons avaient pris position sur la place Duc-Decazes, auprès de laquelle se trouve l'hôtel où sont descendus les autorités.

Des forces semblables étaient disposées sur la place de l'Eglise, au centre de la ville.

Un peloton de dragons se tenait devant le ba-

amour qui s'ignorait lui-même, et qui, à mesure qu'il grandissait, tuait la folie. Lilia, elle, ne semblait pas se réjouir comme Amine. Nous avons dit qu'elle regardait fréquemment l'Alsacien et la jeune fille. Mais son regard avait alors une étrange expression. Il contenait un bizarre mélange de colère et de dédain. Puis il se baissait, et Lilia reprenait vivement son travail.

A l'époque de la guerre, les journaux publiaient plusieurs éditions successives, selon l'importance des nouvelles qu'ils avaient à transmettre. Amine les attendait toujours avec impatience. Elle ne savait pas dans quel corps servait Robert, mais elle redoutait tant de lire son nom parmi les tués et les blessés ! Puis elle était persuadée que Cavalie et Philippe s'étaient réunis au général Dudley, son frère.

Il était dix heures du soir, quand la voix du crieur s'éleva dans la rue. Il annonçait la quatrième édition du *Yorktown News*, laquelle donnait une importante nouvelle. Sur un signe de la jeune femme, François disparut et revint apportant le journal. Lui aussi ignorait la vérité. Amine déplaça la feuille, en tête de laquelle s'étaient en gros caractères les lignes suivantes :

### Dernière expédition du Samour

### HORRIBLE CARNAGE

### GRANDE VICTOIRE

### Capture du commodore NOIR !!!

Comme toutes les femmes confédérées, Amine s'était passionnée pour le hardi corsaire. Ah ! si elle avait su !...

« Dieu a retiré sa main, dit-elle tristement. Le meilleur marin du Sud est prisonnier.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

56

### LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

### LA

## FAMILLE CAVALIÉ

### LES TEMPS DIFFICILES

### VIII

### YORKTOWN-HOUSE

Elles sortaient à peine. Amine savait une partie de la vérité, bien qu'elle eût l'air de croire les explications que lui donnait le jeune homme. Expliquons-nous. Elle était sûre que Robert se battait. Connaissant sa nature loyale et généreuse, elle ne voulait pas être un obstacle à la conduite que la conscience de Robert lui dictait.

Pendant ses apparitions à Yorktown, Cavalie trouvait Amine toujours souriante et calme; il lui disait que la fortune de son père exigeait qu'il fit de longs et difficiles voyages à travers un pays déchiré, et elle lui répondait :

— Vous faites bien.  
Elle lui disait adieu, la résignation sur les lèvres; puis, quand Robert était parti, l'inquiétude folle la rongait. S'il était tué ? Si une balle perdue venait frapper ce cœur rempli d'elle ?  
Elle passait sa vie entre Jeanne, Lilia et François. Lilia, bien qu'elle parût aussi inquiète, avait de longues rêveries, dont elle sortait à peine pour répondre quelques mots distraits aux questions

que lui adressait sa future belle-sœur. Au reste, Amine ne ressentait pas une bien vive sympathie pour Lilia; ou, si l'on veut, ce n'était pas la tendresse qui eût été si naturelle entre elles.

Leur vie avait une triste uniformité. Elles se levaient de bonne heure et se voyaient peu dans la matinée. Après le déjeuner, Lilia montait à cheval et rentrait à trois heures. Jusqu'au dîner elle se retirait dans sa chambre; Jeanne venait les rejoindre pour la soirée.

Quel était le rôle de François dans cette vie intime ? L'Alsacien était un peu domestique et un peu protecteur. Peu à peu il avait pardonné à Amine ce qu'il appelait « ses simagrées » d'autrefois. En revanche, il aimait moins Lilia. Pourquoi, il ne le savait pas lui-même. Quant à Jeanne, c'était sa préférée. Quoi d'étonnant ? Voir naître une intelligence à la raison, n'est-ce pas la même chose que de voir naître une créature à la vie ? Jeanne se guérissait lentement. Ses yeux étaient moins brillants, ses façons moins brusques. Elle reconnaissait ceux avec qui elle vivait, sans qu'elle se rendit bien compte des rapports de famille qui existaient entre eux. Ainsi elle l'appelait Amine « ma sœur ». Mais elle disait à Lilia « madame ».

D'ailleurs elle leur parlait peu. Ses préférences marquées étaient pour François. Il n'y avait pas de témoignage d'affection qu'elle ne donnât au vieux serviteur.  
La raison était facile à trouver de cette tendresse réciproque. Jeanne aimait François, parce qu'il lui parlait toujours de Philippe; François aimait Jeanne parce qu'elle le forçait d'en parler.  
Pénétrons un soir dans cet intérieur que nous avons déjà dépeint. Les deux jeunes femmes sont



timent de la gendarmerie. Un autre peloton de même arme était disponible, à cheval, dans son cantonnement.

Dès que les arrestations ont été opérées, des patrouilles de dragons ont traversé la ville en tous sens. Depuis lors elles ne cessent de circuler. En résumé, l'arrestation de MM. Duc-Quercy et Roche n'a produit sur l'heure que peu d'émotion, soit que la soudaineté de l'évènement n'ait pas laissé place à un autre sentiment que la stupefaction, soit que l'appareil militaire ait invité les grévistes à la prudence.

**M. Basly**

Decazeville, 5 avril.  
L'émotion est plus vive que ce matin; mais la population est calme.

Des tentes sont dressées sur la place Duc-Decazes. Une compagnie d'infanterie y campera dorénavant. A trois heures, un bataillon du 17<sup>e</sup> d'infanterie arrivera, venant de Béziers.

Par suite de l'arrestation de MM. Duc-Quercy et Roche, M. Basly renonce à son projet de se rendre à Paris pour interpellier le ministre des travaux publics au sujet du rapport de M. Bochet. Il a informé M. Maillard de son intention, et a demandé à ses amis de Paris de faire partir sur le champ un député ouvrier, ainsi que le délégué Carrié, afin de l'assister dans ces conjectures.

M. Basly tiendra, cet après-midi, deux réunions : une à Decazeville et une à Firmy. Il se dispose à conseiller aux grévistes de rester calmes.

Suivant la Lanterne deux sapeurs du génie, ayant abandonné la garde au Bourron, passeront en conseil de guerre.

Le mandat d'arrêt contre Duc-Quercy et Roche a été signée et lancé par M. Baradat, procureur général à la cour de Montpellier.

M. Camélinat, député, et M. Massard, rédacteur du Cri du Peuple, sont partis dans la soirée pour Decazeville.

Les rédacteurs de l'Intransigeant et du Radical partiront aujourd'hui.

Une dépêche adressée de Decazeville aux Débats, dit qu'une grande animation a régné hier en ville, mais que le calme extérieur est complet.

Des précautions militaires ont été prises dans la matinée et ont été ensuite jugées inutiles. Une réunion a été tenue à la salle Favié.

MM. Camélinat, député et Carré, délégué, des mineurs de Decazeville, y assistaient. La réunion a voté un ordre du jour blâmant l'attitude du Gouvernement.

**TROUBLES EN BELGIQUE**

Lille, 3 avril.  
Une bande de grévistes belges, qui voulait pénétrer en France, a été arrêtée à la frontière par les autorités françaises. Deux de ces individus ont été mis en arrestation. L'un d'eux a été trouvé porteur d'une somme de 650 fr.

Charleroi, 3 avril.  
La situation est très satisfaisante. On travaille partout. La reprise sera générale lundi. Les indus-

Lilia releva la tête.  
— Qu'est-il donc arrivé ?  
— Le commodore Noir a été fait prisonnier. Elle devint soudainement très-pâle. Si elle eût été debout, elle se serait trouvée mal. L'abat-jour qui tempérait la lueur de la lampe empêcha Amine de voir le trouble, plus encore le désespoir qui se peignait sur les traits de la sœur de Robert. Savait-elle donc la vérité qu'ignorait Amine ? Il y eut de nouveau un silence dans le salon. Jeanne fermait les yeux, vaincue par le sommeil. Amine prit l'enfant par les bras.  
— Viens, ma chérie, dit-elle en se dirigeant vers la chambre à coucher de la jeune fille. Lilia se leva également.  
— Je vais te souhaiter le bonsoir aussi, Amine. Je ne me sens pas très-bien. Le sommeil me mettra.  
— En effet, tu es livide.  
— Ne t'inquiète pas...

Lilia tenait à la main le numéro du Yorkton News. Elle embrassa Amine et sortit du salon. Sa chambre était au premier étage. Dès qu'elle y fut entrée, elle ouvrit la gazette et relut tout haut d'un bout à l'autre, sans passer un seul mot, la nouvelle qui l'avait déjà si vivement frappée.

— Prisonnier ! murmura-t-elle.  
Elle jeta le journal avec rage et, se laissant tomber sur un fauteuil, cacha sa tête dans ses mains. Evidemment, elle savait que le commodore Noir était Robert. Et pourtant c'était moins de la douleur qu'elle éprouvait qu'une colère violente. Son désespoir ressemblait à de la fureur. Elle reprit la gazette, voulant la relire, et encore une fois elle put se convaincre que ses yeux ne

triels sont maintenant en mesure de répondre à toutes les demandes de la clientèle. L'armée occupe encore certains établissements.

**Informations**

**SÉNAT**

Séance du 3 avril 1886

M. Ballue questionne le gouvernement sur le retrait des lois militaires.

Le général Boulanger répond qu'il veut présenter un ensemble des lois militaires ayant un cachet d'harmonie.

Il les déposera dans le courant du mois de mai.

Le ministre de la guerre compte réaliser une économie d'une douzaine de millions, qui seront basés sur les principes de l'égalité des charges militaires et la réduction du service au minimum indispensable à la sécurité du pays.

M. Lockroy dépose le projet pour l'exposition 1889.

M. Baihaut dépose le projet de chemin de fer métropolitain.

M. Wilson lit le rapport, concluant à l'adoption du projet d'emprunt.

Séance du 5 avril.

Discussion du projet de loi relatif à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

A la Chambre, on discute le projet de loi portant conversion des obligations à court terme et émission de rentes 3 0/0.

**Lettre du cardinal Guibert.** — Son Eminence le cardinal Guibert, dans une lettre adressée à M. Grévy, président de la République proteste contre les rigueurs de l'Etat pour l'Eglise.

L'archevêque de Paris constate que le clergé n'a fait aucune opposition systématique à la République, mais depuis six ans le gouvernement n'a cessé de poursuivre le clergé, d'affaiblir les institutions chrétiennes, de préparer l'abolition de l'Eglise.

Mgr Guibert prie M. Grévy d'intervenir auprès du gouvernement, afin d'assurer de la part des pouvoirs publics le respect et la protection dus à l'Eglise.

**Un changement ministériel** paraît certain. MM. Sadi-Carnot, Baihaut, Sarrien et probablement le général Boulanger seront remplacés.

**Electon législative de l'Yonne.** — Résultat de 115 communes : MM. Duguyot, radical, 10,731 ; Coste, 3,338 ; Jussot, 2,934 ; Bonneaud, 2,201.

**Elections sénatoriales**

SEINE-ET-OISE

M. Seblaine, républicain libéral, est élu par 934 voix.

M. Sainte-Beuve, libéral..... 483 voix.  
M. Maze, républicain..... 450 —  
M. Hervé, radical..... 317 —  
Il y a ballottage.

Au second tour, M. Maze, républicain, a été élu.

Paris, 4 avril.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

Paris, 4 avril.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

Paris, 4 avril.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

M. Maillard, député de la Seine, qui avait ajourné jusqu'au retour de M. Basly, sur la demande de M. Basly lui-même, la question qu'il devait adresser au ministre des travaux publics, vient, sur une nouvelle dépêche de M. Basly, lui annonçant qu'il restait à Decazeville, d'écrire à M. Baihaut qu'il lui poserait une question demain.

Cette question doit porter sur le refus de l'ingénieur Bochet de se laisser accompagner par les délégués ouvriers dans sa visite dans les puits.

Madrid, 5 avril.

Quoique le résultat d'un grand nombre d'élections soit encore inconnu, on peut prévoir dès aujourd'hui, que la majorité ministérielle, dans la nouvelle Chambre, sera des deux tiers.

Les carlistes auront quelques voix seulement.

Londres, 5 avril.

Les puissances ont décidé de passer outre à la résistance du prince Alexandre et ont envoyé à leurs ambassadeurs à Constantinople l'ordre de signer les protocoles de la convention turco-bulgare.

Il est probable que les protocoles seront signés aujourd'hui. Les cabinets espèrent que le prince ne continuera pas une résistance désormais inutile.

**Tirage d'obligations.** — Il a été procédé lundi au Crédit foncier aux tirages suivants :

COMMUNALES (1879).

Le numéro 43,759 gagne 100,000 francs.

Le numéro 562,249 gagne 25,000 francs.

Les numéros 35,475 ; 607,734 ; 615,794 ; 751,407 ; 828,879 ; 832,782 gagnent chacun 5,000 francs.

COMMUNALES (1880).

Le numéro 51,329 gagne 100,000 francs.

Le numéro 691,398 gagne 25,000 francs.

Les numéros 267,417 ; 416,811 ; 506,083 ; 702,047 ; 886,731 ; 977,983 gagnent chacun 5,000 francs.

FONCIÈRES (1877).

Le numéro 38,544 gagne 100,000 francs.

Le numéro 452,336 gagne 50,000 francs.

Les numéros 66,474 ; 544,240 gagnent chacun 10,000 francs.

**CHRONIQUE LOCALE**

**ET RÉGIONALE**

**L'arrêté municipal**

L'arrêté de M. le maire de Cahors est diversement apprécié par les organes de la région. Citons, purement et simplement :

On lit dans la Dépêche :

Beaucoup de personnes, surtout parmi les marchands étalagistes et les limonadiers, se plaignent des prescriptions de l'arrêté municipal interdisant sur les terrains de la grande voirie, tout étalage, exposition ou dépôt d'objets quelle qu'en soit la nature, destinés au commerce ou à une industrie quelconque.

Certes, ces mesures paraissent vexatoires, néanmoins il serait injuste d'accuser pour cela la municipalité d'agir d'une façon arbitraire, et il serait peut-être bon, avant d'accuser le maire de Cahors, de s'assurer s'il n'a pas été, en quelque sorte, dans l'obligation de prendre cet arrêté. On sait, en effet, que M. l'ingénieur en chef du département a la police des voies nationales; c'est en vertu de ce droit que ce fonctionnaire a cru devoir interdire la perception des droits de place sur les boulevards qui, comme route nationale dépendent des ponts et chaussées.

Que pouvait faire la municipalité de Cahors, en présence de cette décision ? Pouvait-elle permettre l'installation sur les boulevards de marchands qui n'auraient payé aucun droit de place, au grand dé-

marier prochainement, c'eût été indécrot à moi. Lilia ne répondit rien. Elle fit en silence quelques points, sans relever la tête; puis, avec ce même ton indifférent qu'elle avait déjà pris :

— Sais-tu qui est son homme d'affaires ?

— Non.

— Ah ! ...

— Robert reviendra bientôt, et...

Amine s'arrêta. Elle aurait cru tenter le malheur de dire à haute voix ce qu'elle espérait.

— Dis-moi, chère sœur, reprit-elle, nous ne nous sommes jamais expliqués sur un point. Crois-tu à ces prétendus voyages que Robert et Philippe alléguent quand ils nous quittent ?

— Non...

— Que crois-tu ?

— Ne me le demande pas, Amine, dit tristement Lilia. Pourquoi ne pas faire comme par le passé ? Nous savons la vérité toutes les deux. Si je ne t'en ai jamais parlé, c'est que je ne voulais point augmenter ton angoisse...

— Tu préférerais souffrir seule ? Comme moi ! Tu as deviné que Robert se bat, qu'il est en danger peut-être, à l'heure où nous sommes ici toutes les deux, pensant à lui !

La pâleur de Lilia l'avait reprise. François qui entra apportant le thé, interrompit leur conversation. Sans doute Lilia voulait cacher à Amine que Robert et le fameux commodore Noir ne faisaient qu'un. Elle se leva et vint servir Amine et Jeanne. François narra déjà à la pauvre malade une autre histoire de l'enfance de Philippe. Vraiment le baron avait eu raison de ne pas raconter à son domestique qu'il naviguait sur le Simoun en compagnie de Robert, car François dans

ses inquiétudes, n'aurait jamais pu rester maître de lui-même, et les deux jeunes femmes eussent deviné le secret.

Cette soirée-là s'acheva comme les précédentes. Seulement Amine remarqua l'étrange lueur qui par instants s'allumait dans l'œil de Lilia. Elle demeurait plongée dans des réflexions sourdes, qui la tenaient demi-inclinée, le sourcil froncé, la lèvre frémissante. Au moment où elles allaient se séparer, Lilia répéta :

— Alors tu ne peux pas m'indiquer quel est l'homme d'affaires de Robert ?

— Mais... non.

— Je le regrette. Bonsoir, chère. Elles s'embrassèrent assez froidement.

Le manque de sympathie, qui existait entre elles s'était produit inconsciemment, succédant à un attachement très-vif. Les premiers jours, Amine ressentait une réelle tendresse pour la sœur de son fiancé. Puis, peu à peu, les allures bizarres de Lilia, ses rêveries hors de propos, certaines intonations méchantes de sa voix avaient éloigné à son

isu Amine de la nouvelle venue. Lilia rentra chez elle, comme d'habitude. Quand elle fut seule, son visage changea complètement d'expression, sa lèvre prit la courbure haineuse que le physiologiste note comme un des signes principaux du caractère humain.

— C'est de ma faute aussi ! murmura-t-elle. Prisonnier ! j'aurais dû m'y attendre !

triment des finances de la ville ? Elle le pouvait d'autant moins, que, d'ailleurs, en agissant ainsi, elle créait une inégalité choquante entre les marchands établis sur les boulevards et ceux installés sur les places et rues de la ville. Les premiers n'auraient payé aucune rétribution, tandis que les seconds auraient continué à payer des droits assez onéreux.

La situation est d'autant plus fâcheuse que nous ne voyons aucun moyen d'en sortir, si la municipalité cadurcienne et les ponts et chaussées ne parviennent pas à s'entendre. Espérons, toutefois, qu'en présence des intérêts assez importants qui sont en jeu, cette entente finira par s'établir et que, mettant de côté toute question d'amour-propre, M. l'ingénieur en chef et M. le maire de Cahors arriveront à pouvoir donner satisfaction au commerce de notre ville.

Le Clairon du Lot donne les renseignements suivants :

La municipalité, dans la personne de son placier avait intenté plusieurs procès à des limonadiers et des régociants de Cahors.

Le premier fut perdu par la Ville devant le tribunal de Cahors ainsi que devant la Cour d'appel d'Agen.

Les autres furent par suite abandonnés.

Un procès perdu, voilà le point de départ de l'attitude hostile du maire envers quelques-uns de ses administrés.

De là l'arrêté.

C'est en vain que l'on cherche aujourd'hui à faire retomber l'odieuse de la vexation sur l'ingénieur en chef.

Jamais il ne s'est opposé à ce que la ville perce les droits de place sur les boulevards.

Ce sont les intéressés, les poursuivis qui ont démontré au tribunal combien la ville était peu fondée dans sa revendication des droits de place.

En effet, seul l'ingénieur des ponts et chaussées avait le droit d'interdire ou d'autoriser les étalages le long des boulevards et M. l'ingénieur en chef les avait tolérés jusqu'à ce jour; il n'avait aucun motif pour les empêcher maintenant.

Personne ne se plaignait de cette tolérance.

Partout, sur la grande voirie, à Gourdon, à Figeac, à Agen, à Toulouse, à Marseille, les étalagistes ne sont pas dérangés.

Mais rien ne se fait à Cahors comme ailleurs, chacun sait ça.

Le Réformateur prétend que l'arrêté de M. le maire sur les étalages est un poisson d'avril.

Académie française. — Dans sa dernière séance, l'Académie française a entendu le rapport de M. Méziers sur les concours des prix Bordin et Marcelin Guérin. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées.

Le prix Marcelin Guérin (5,000 fr.) est partagé par portions de 1,000 fr. à :

M. Desjardins pour son livre sur le Petit Trianon ;

M. J. Favre : Etude biographique et littéraire sur Olivier de Magny (1529-1561) ;

M. Le Petit de Jalleville : Les comédiens en France au moyen-âge ;

M. Léopold Limayrac, notre compatriote, auteur d'une Etude sur le moyen-âge ;

Et à M. Boscowitz pour son livre sur les Tremblements de terre.

Nous adressons à M. Limayrac et à M. J. Favre, membres correspondants de la Société des Etudes du Lot ; nos plus sincères félicitations.

Albert Delpit.

(A suivre).



**Manufacture des tabacs.** — M. Poel, vérificateur des tabacs à Lalinde (Dordogne), vient d'être nommé au même titre dans le département du Lot, et attaché à l'un des contrôles de Cahors.

**Instruction publique.** — Le comité d'inspection et d'achats de livres près la bibliothèque de Figeac est réorganisé ainsi qu'il suit : MM. Bonaventure Massabie, curé du Poy; Moignard, procureur de la République; Roland professeur au collège; Jules Malrieu, avocat; Jean Aldon, conducteur des ponts et chaussées chargé du service de la navigation du Lot; Jean Bories, conducteur des ponts et chaussées; Champeval, avocat.

**Lycée de Cahors.** — M. Raymond Barthère, bachelier ès-sciences, est nommé aspirant répétiteur au lycée de Cahors, en remplacement de M. Rougé, appelé à d'autres fonctions.

**Une mention honorable** a été accordée à M. Delpech, propriétaire à Goudou, commune de Labastide-Morat, pour avoir maîtrisé un cheval emporté attelé à une voiture.

**Huisster.** — Par décret du président de la République, en date du 27 mars 1886, M. Marius Cassagnes a été nommé huisster près le tribunal civil de Figeac en remplacement de M. Lafon.

**Contrebande.** — La femme Labouret, de Lachapelle-Auzac, a été arrêtée, le 30 mars, par la gendarmerie de Souillac, en flagrant délit de colportage d'allumettes de contrebande.

**Un feu de cheminée** s'est déclaré, dans la matinée du 2 avril, à Labastide-Murat, chez M. Mavit. Sans l'arrivée prompt de nombreux secours, le feu aurait pu prendre une extension considérable et causer de grands dégâts.

**Incendie.** — Un incendie s'est déclaré ces jours derniers, à Soucirac, dans la grange d'un nommé Constant, marchand forain. Ce dernier allait partir pour Caniac, vers deux heures du matin, lorsqu'il vit son immeuble en feu. Les secours apportés par la population affolée furent inutiles; le cheval et les marchandises qui se trouvaient sur la charrette devinrent la proie des flammes. On parvint cependant à préserver l'établissement des religieuses, qui est contigu à la grange. Les pertes peuvent être évaluées à la somme de 4000 francs et sont couvertes par une assurance.

**Un bœuf emporté.** — Dimanche, on conduisait un bœuf à l'abattoir lorsque, arrivé à cet établissement, il s'est échappé et a pris sa course à travers la ville. Plusieurs personnes ont été blessées.

Un officier a mis fin à sa course furieuse en lui envoyant deux balles dans le corps.

**Tempête de vent.** — Une véritable tempête de vent est déchaînée sur Gourdon depuis le 1<sup>er</sup> avril. Beaucoup de cheminées ont été démolies. On craint que le vent, qui souffle avec une force incroyable, ne fasse de plus grands ravages.

**Foire de Cahors.** — La foire du 1<sup>er</sup> avril, favorisée par le beau temps, a donné lieu à beaucoup de transactions.

500 paires de bœufs ont été mis en vente, ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 38 à 35 fr. les 50 kil. poids vifs. Les bœufs de travail n'étaient pas en hausse.

Les moutons étaient au nombre de 1,500, les gras valaient de 55 à 60 c. le kil. poids vif. Il y a eu baisse sur le prix des agneaux.

Les porcs pour l'élevage étaient recherchés à des prix assez élevés.

La place du marché était largement approvisionnée en légumes et en volailles. Les œufs valaient de 55 à 60 c. la douzaine.

A la Halle aux grains, 500 hectolitres de blé ont été vendus au prix moyen de 19 fr. 25 l'hectolitre. 200 hectolitres de maïs se sont vendus au prix moyen de 12 fr. l'hectolitre.

**Foire de Gourdon.** — La foire du 3 avril a été très importante, malgré le véritable ouragan qui sévit sur notre ville depuis quatre jours et qui a enlevé quelques toiles aux marchands forains.

Un nombre incalculable de bœufs, de moutons et de porcs étaient parqués sur le champ de foire et il s'y est fait beaucoup de transactions.

La morue surtout a joué le 1<sup>er</sup> rôle dans cette foire, il ne s'en est pas vendu moins de 300 à 350 kilogrammes.

**Météorologie.** — Voici les prédictions météorologiques de M. Miconleau, le prophète de Gaillac, pour le mois d'avril :

Du 1<sup>er</sup> avril au 4, *nimbus* orageux, avec assez fortes pluies. Océan dangereux.

Du 4 au 7, assez beau dans l'ensemble, quoique nuageux, et malgré quelques grains et ondées fort épars.

Du 7 au 10, tempêtes. Océan dangereux. Assez fortes pluies.

Le 11 et le 12, assez beau, quoique nuageux. Vers les 12 et 14, gâté, avec violents coups de vents d'entre ouest et nord. Pluies éparses. Océan dangereux.

Du 14 au soir au 17, beau, avec gelées probablement inoffensives.

Du 18 au 21, *nimbus* orageux, avec ondées, petites averses et grêles sur quelques régions (Gers, Haute-Garonne, Tarn; — peu de contrées toutefois sérieusement atteintes). Dans l'ensemble, assez beau, malgré ces chutes d'eau locales et partielles.

Du 21 au 24, beau. Gelées très légères et probablement inoffensives.

Du 25 au 29, tempêtes. Océan dangereux. Graines et ondées sur nous.

Du 29 au 4 mai, temps mixtes, encore foncièrement gâté, mais beau prédominant, malgré quelques chutes d'eau fort éparses.

La plus longue période pluvieuse du printemps, sera celle du 25 avril au 26 mai pendant laquelle il s'écoulera rarement plus de trois jours sans pluies.

**Froids tardifs.** — Trois périodes : du 14 avril au 16, du 21 au 23 et du 11 au 13 mai. Moyenne des plus fortes gelées dans nos régions, environ 2 degrés, peu dangereuses par conséquent. Dégâts d'autant moins à redouter qu'il y aura, par suite des pluies, beaucoup de vapeur d'eau en suspension dans l'atmosphère. Conseil, toutefois, de surveiller ces périodes.

THÉÂTRES

LE BARYTON SOULACROIX

Nous saluons avec bonheur le grand succès de notre compatriote, M. Soulacroix, vient de remporter à l'Opéra Comique, dans *Plutus*, œuvre nouvelle de MM. Milland et Jollivet, musique de Charles Lecocq.

M. Soulacroix a créé le rôle de l'esclave *Carion* et, du coup, le chanteur et le comédien se sont placés hors de pair.

Toute la presse parisienne est unanime à relater ce succès éclatant. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire les appréciations des maîtres de la critique.

Le *Figaro* :

J'ai réservé, pour en parler comme il convient, le succès tout à fait hors ligne obtenu par l'esclave Carion. M. Soulacroix, que j'avais apprécié naguère au théâtre de la Monnaie de Bruxelles, est un chanteur excellent, dont la voix de baryton, vibrante et exercée, est assoupie à souhait pour le répertoire du véritable opéra comique. Particulièrement bien servi par la verve de M. Charles Lecocq, l'esclave Carion a fait bisser tous ses morceaux. Et voilà M. Soulacroix, qu'on n'avait entendu jusqu'ici que dans le *Nouveau Seigneur de Village*, en lever de rideau, devenu le favori du public. On ne saurait ni mieux jouer ni mieux chanter.

AUGUSTE VITU.

Le *Gil Blas* :

La plus grande et la meilleure part du succès revient à M. Soulacroix, dont j'ai signalé déjà le talent, à propos du nouveau *Seigneur de Village*. M. Soulacroix a une des plus jolies voix que je connaisse, unissant le timbre rond et mâle du baryton au charme et à la souplesse du ténor. Il s'en sert avec une habileté consommée, et lui fait rendre tout ce qu'il lui plaît d'en tirer. Ce jeune artiste ne se contente pas d'être un excellent chanteur, il s'applique encore à jouer la comédie avec beaucoup d'intelligence et d'esprit. La création qu'il vient de faire, va le tirer de la pénombre où on le laissait bien à tort, et dès à présent on peut assurer qu'il a conquis une des premières places dans la meilleure troupe lyrique de Paris.

VICTOR WILDER.

L'*Événement* :

Le grand effet de la soirée a été pour M. Soulacroix, jeune baryton bruxellois, qui attend depuis six mois un rôle de début et à qui l'on a donné la création de l'esclave Carion. Le rôle ne tient pas à la pièce, mais il la remplit néanmoins. L'artiste, avec sa jolie voix, ample et timbrée, mordante et souple, très pleine de *lut grave* au *la naturel*, a enlevé le public, tout heureux de se laisser faire. Il y a plus que du talent chez ce débutant : il y a une personnalité artistique. C'est une intelligence vive, servie par un organe superbe.

LOUIS BESSON.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DU LOT

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 15 de la loi du 3 mai 1884

AVIS AU PUBLIC

Par acte passé devant Nous, Maire de la commune de Cabrerets, le sieur Coudere, Pierre-Victor, a cédé pour l'établissement du chemin vicinal d'intérêt commun numéro 2.

Savoir :

1<sup>o</sup> 50 prè, terre et sol de canal d'amenée du moulin de Siladat. (S. A. numéros 233, 230, 228, 227.)

moynnant la somme de mille francs.

Cabrerets, le six avril, mil huit cent quatre-vingt-six.

Le Maire, DECREMPS.

Etude de M<sup>e</sup> Scipion DELBREIL, licencié en droit, avoué à Cahors.

EXTRAIT

Saisie immobilière

Adjudication fixée au QUINZE MAI prochain.

Suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Brousse, huissier à Puy-l'Evêque, en date du douze janvier dernier, dûment enregistré, dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le deux février aussi dernier volume 104 numéros 37 et 38.

Il a été procédé, A la requête de Mademoiselle Adèle Bel, sans profession, propriétaire habitante et domiciliée du lieu du Port-d'Anglars, commune d'Anglars-Juillac, agissant en qualité d'héritière de feu Monsieur Pierre Bel, son père, laquelle a constitué aux fins des présentes M<sup>e</sup> Scipion Delbreil, avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant, Cours de la Chartreuse, n<sup>o</sup> 10.

Sur la tête et au préjudice de : 1<sup>o</sup> Jean Filhol, aîné, cordonnier, domicilié du lieu et commune de Touzac; 2<sup>o</sup> Paul Filhol, employé des postes et télégraphes; 3<sup>o</sup> Camille Filhol, militaire en activité de service, ces deux derniers domiciliés de la commune de Prayssac, et 4<sup>o</sup> dame Lucie Filhol, épouse du sieur Augustin-Paul-Edgard Delate, employé aux travaux des chemins de fer de l'Etat, domiciliés tous deux de la ville de Cahors.

Tous les consorts Filhol pris en qualité d'héritiers de feu Jean Filhol, leur père et le sieur Delate pris pour autoriser son épouse et pour la validité des présentes.

A la saisie réelle des biens immeubles ci-dessous désignés et saisis :

Biens saisis

Une maison d'habitation et un petit jardin y attenant et en dépendant, le tout situé à Prayssac, donnant au levant sur le boulevard extérieur contournant Prayssac et confrontant en outre au Midi à rue publique créée depuis quelques années et faisant communiquer ensemble le boulevard extérieur avec le boulevard intérieur, au Couchant avec jardin restant à la succession Filhol et au Nord avec un passage privé lequel est une dépendance de l'ancienne maison Filhol.

Cette maison se compose d'un rez-de-chaussée servant de cave, écurie et remise, d'un premier étage divisé intérieurement en plusieurs pièces et d'un grenier correspondant sur le tout; on pénètre dans le rez-de-chaussée par un portail à deux vantaux fermant à clef et au loquet, donnant immédiatement au levant sur le boulevard extérieur, cette même façade au levant, est encore percée d'une fenêtre ordinaire garni de vitrages et contrevenant éclairant l'intérieur du premier étage, on parvient au premier étage par un escalier en pierre de douze degrés aboutissant sur une terrasse couverte de larges dalles en pierre; c'est sur cette terrasse qu'ouvre la principale porte d'entrée à deux vantaux fermant à clef et au loquet surmontée d'une imposte vitrée; l'escalier et la terrasse occupent toute la largeur de la façade Sud, deux fenêtres l'une à droite, l'autre à gauche de la porte d'entrée toutes deux garnies de vitrages et contrevents éclairant l'intérieur, deux lucarnes donnent du jour au grenier; la façade Ouest n'est percée que d'une fenêtre garnie de vitrages et contrevents éclairant le premier étage et la façade Nord est percée de deux petites lucarnes donnant du jour à la cave et d'une fenêtre garnie de vitrages et contrevents éclairant encore le premier étage; il est observé que sous l'escalier au Midi, il y a une petite étable sans fermeture et sous la terrasse qui fait suite à l'escalier sont aménagées deux petites étables pourvues chacune d'une porte fermant au verrou seulement; cette maison bâtie en pierre est couverte en tuile creuse, la toiture est à deux versants d'eau, Nord et Midi, et à l'extrémité des pignons des autres deux façades Levant et Couchant apparaît un canon de cheminée. Le jardin tient à la maison au Midi et au Couchant, on y remarque quelques arbres fruitiers et au coin Sud-Ouest, il y a une petite construction en briques, couvertes en tuiles creuses servant de lieux d'aisance et dont la porte donne au Couchant; la contenance du sol de la maison et du jardin est ensemble de deux ares soixante centiares d'après le cadastre de la commune de Prayssac, où le tout figure sous la dénomination de jardin sous le numéro 1206 de la section E du plan, pour un revenu net de deux francs trente quatre centimes, première classe et la maison est imposée sous les mêmes numéros et section pour un revenu net de vingt francs, quatrième classe.

Tous ces biens sont situés à Prayssac, commune

de ce nom, canton de Puy-l'Evêque, arrondissement de Cahors.

Ils sont la propriété des héritiers Filhol, comme dépendant de la succession de feu Jean Filhol, leur père.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente des biens saisis ci-dessus décrits, a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où chacun peut en prendre connaissance.

La publication en a été faite le vingt-sept mars derniers et l'adjudication des dits biens a été fixée au quinze mai prochain.

En conséquence, l'adjudication des biens ci-dessus décrits, aura lieu le **quinze mai prochain** jour de samedi à l'heure de midi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville.

Elle aura lieu en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, ci..... 10 fr.

En sus des charges.

Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié véritable : Cahors, le cinq avril mil huit cent quatre-vingt-six.

L'avoué poursuivant, DELBREIL.

Enregistré à Cahors, le ..... avril mil huit cent quatre-vingt-six, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DALAT.

Tout le monde est depuis longtemps au courant des propriétés thérapeutiques des *Eaux de Contreboville*. Mais nous ne saurions trop insister sur l'importance qu'il y a pour le malade à ne faire usage que de la **Source du Pavillon**, seule décrétée d'intérêt public, et que l'Etat vient de protéger en lui accordant un périmètre interdisant tout travail de nature à nuire à la précieuse Source. Il est donc de l'intérêt du malade de bien exiger la **Source du Pavillon**.

**Les Microbes du Choléra et de la Bronchite.** — Il y a un an, la médecine a découvert le microbe du choléra et celui de la phthisie, c'est-à-dire de la mauvaise bronchite. Pour empêcher les rhumes et les bronchites de tourner en maladie de poitrine, la science possède les **Dragées Russes**, à 1 fr. 50 le flacon. Les *Dragées Russes* guérissent les mauvais rhumes et les bronchites en tuant rapidement le microbe.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph<sup>m</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>m</sup>.

MODES  
LE MEILLEUR, LE PLUS BEAU ET LE MOINS CHER  
DES JOURNAUX DE MODES EST  
LA SAISON  
JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES  
25, RUE DE LILLE, 25, A PARIS  
paraissant le 1<sup>er</sup> et le 16 de chaque mois



L'année entière contient environ 2000 magnifiques gravures noires représentant les dernières nouveautés en objets de toilette et petits ouvrages de dames, avec un texte explicatif clair et précis, plus de 200 patrons en grandeur naturelle et au moins 400 dessins de broderie. L'édition de luxe donne, outre ces éléments, 36 belles gravures coloriées dues aux premiers artistes.

Prix d'abonnement affranchissement compris :

	un an	6 mois	3 mois
Edition ordinaire	7 fr.	4 fr.	3 fr. 25
Edition de luxe	16 fr.	8 fr. 50	4 fr. 50

Tout abonnement est payable d'avance.  
On s'abonne chez tous les libraires et aux bureaux de poste.  
Envoi gratuit de numéros spécimens sur demande affranchie adressée à l'Administration du Journal, 25, rue de Lille, à Paris.

DEMANDEZ PARTOUT

l'Opinion  
le plus complet et le plus intéressant des journaux à un sou.

BOURSE. — Cours au 6 avril.

3 0/0.....	80 60
3 0/0 amortissable (ancien).....	82 95
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	104 60
4 1/2 0/0 1883.....	109 20

Dernier cours du 5 avril.

Actions Orléans.....	1,336 50
Actions Lyon.....	1,211 25
Obligations Orléans 3 0/0.....	389 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	317 00
Obligations Lombardes (jouissance.....)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	327 00



## RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Voula, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

## PÉPINIÈRES SÉQUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

### MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

## MAISON DES 100,000 PALETOTS

### ROLDÉS & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

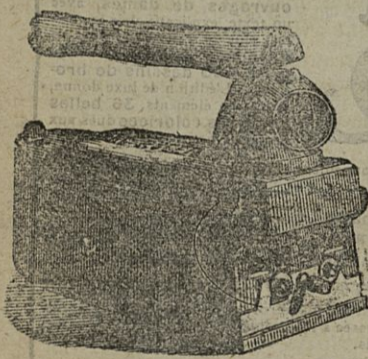
CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transportés boulevard Gambetta 32. En face la Mairie.



### NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Economie, Propreté, Salubrité

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations.

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosse, imperméable à l'eau.

## BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserve en verre cristallin blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes, Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Epruvettes, Pèse-liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décimètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

## AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les Plants Américains de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

### PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE, DE FRONTIGNAN

Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.  
Jacquez fructifères en bout, à 20 fr.  
Riparias Fabre, tomenteux : Géant en racinés, à 80 fr.  
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à M. CAYREL, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

### ASINÉVIE

CIGARETTES de GRIMAUD & Co au CANNARIS INDICA

Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, l'oppression, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie. — Paris, Pharm. 1, rue Boudreau.

Maladies des Enfants

### SIROP DE RAIFORT IODÉ

De GRIMAUD & Co, Pharm. à Paris. Plus actif que le sirop antiscorbutique, excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat l'asthme et mollesse des chairs, prévient les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Dépuratif par excellence.

Dépôt à Cahors, pharmacie Vinel.

## A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

## AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé, ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Bliques pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Églises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

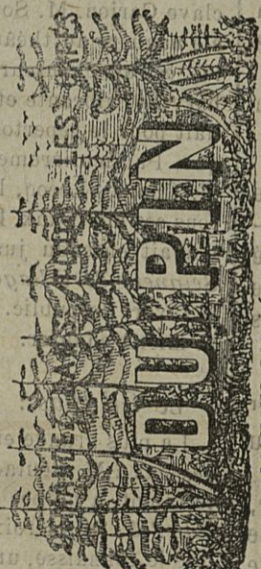
## COSTUMES D'ENFANTS

## LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21. — Au 1<sup>er</sup> étage

PRIX MODÉRÉS



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Médaille d'Or

MÉDAILLE D'OR

L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

PERIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer.

L'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sèvin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la GRANDE CHATEAINE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



SI RÉCOMPENSÉS D'OR ET D'ARGENT, OR ET DIPLÔME D'HONNEUR.

CHEMISES sur mesure pour HOMMES

## AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

### N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHÂLES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

COSTUMES sur mesure pour HOMMES